

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20240410 -06

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERÉ sous la présidence de Monsieur Jean-Luc NAYRAC

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel TEULIERE

Date de la convocation : 02 avril 2024

Présents votants :

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

LUDIER Stéphane à NAYRAC Jean-Luc, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel.

Absents dont excusés :

BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, LAVERGNE-AZARD Loïc, MADELRIEUX Christian, PEYRICAL René et MOQUET Nathalie.

Monsieur Francis AYROLES quitte la salle au moment du vote.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

Monsieur NAYRAC Jean-Luc prend la présidence

Vu les travaux du bureau syndical du 13 mars 2024,

Après s'être fait présenter le compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2023 du budget annexe lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		97 157.71	32 067.60	
Opérations 2023	115 772.53	93 525.81	43 340.68	64 485.67
AR Préfecture TOTAUX	115 772.53	190 683.52	75 408.28	64 485.67
046-200094101-20240410_06-DE Reçu le 25/04/2024 Résultats de clôture		74 910.99	10 922.61	
Restes à réaliser			19 681.56	33 266.10
TOTAUX CUMULES	115 772.53	190 683.52	95 089.84	97 751.77
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR		74 910.99		2 661.93

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Publié et notifié le 25/04/2024
 Acte rendu exécutoire

SMDMCA
 Dordogne moyenne
 Cère aval

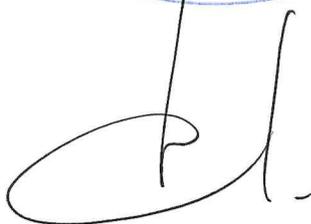
J-Luc Nayrac



Pour copie certifiée conforme.
 Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Le Président

SMDMCA
 Dordogne moyenne
 Cère aval

Jean-Luc NAYRAC



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL

II. RESULTATS 2023

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) LA FISCALITE

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) DETAIL DES OPERATIONS 2023
- e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES

V. LA DETTE

VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES - Récapitulation



Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1er janvier 2020. Ses statuts ont été modifiés par arrêté interpréfectoral DCL/2022/107 du 23 décembre 2022 avec effet au 1er janvier 2023 (adhésion de la communauté d'agglomération TULLE AGGLO pour une partie de son territoire).

Ses 6 membres :

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE.
- département de la Corrèze : Communauté d'agglomération TULLE AGGLO et Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE.
- département du LOT : Communautés de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, GRAND FIGEAC et CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

La population totale regroupée s'élève à 174 861 habitants au 1er janvier 2023 (sources DGCL/INSEE).

Extrait des statuts (article 5 alinéa 5.3) : le SMDMCA « assure toutes les missions relatives à l'animation et à la gestion de la RNR du marais de Bonnefont dont le périmètre ne concerne que la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne ».

I. LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, équilibre et sincérité.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2023 a été approuvé le 10 avril 2024 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – RESULTATS 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		97 157.71	32 067.60	
Opérations 2023	115 772.53	93 525.81	43 340.68	64 485.67
TOTAUX	115 772.53	190 683.52	75 408.28	64 485.67
Résultats de clôture		74 910.99	10 922.61	
Restes à réaliser			19 681.56	33 266.10
TOTAUX CUMULES	115 772.53	190 683.52	95 089.84	97 751.77
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR		74 910.99		2 661.93

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et la participation de l'EPCI membre et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à la Réserve Naturelle Régionale du marais de Bonnefont d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Le syndicat pratique le rattachement des charges et des produits

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie à la participation de la Communauté de Communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (CC CAUVALDOR) et aux diverses subventions (Région Occitanie et AEAG).

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 72 128.71 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel et des mises à disposition d'agents techniques par CC CAUVALDOR, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées. Les charges de personnel représentent 87.77 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 91 635.97 euros

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2023	CA 2023
011- Dépenses courantes	38 217.50	11 204.59
012- Dépenses de personnel	95 075.00	80 429.88
65- Autres charges de gestion courante	10.00	1.50
022- Dépenses imprévues	9 900.00	0.00
Total dépenses réelles	143 202.25	91 635.97
023- Virement à la section d'investissement	10 981.54	0.00
042- Opérations d'ordre entre sections	24 136.56	24 136.56
Total général	178 320.60	115 772.53

011 - Dépenses courantes (soit 12.23 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du marais de Bonnefont : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 87.77 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 2 agents titulaires / 1 emploi service civique et remboursement de mise à disposition de personnel technique (CC CAUVALDOR)

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 0,00002 % des dépenses réelles de fonctionnement) : Versement impôts.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements. Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

042 – Opérations d'ordre entre section : Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

c) ANALYSES DES RECETTES :

Recettes	Prévisions 2023	CA 2023
013- Atténuations de charges	0.00	10 891.52
70- Produits services/ ventes	3 500.00	5 270.00
74- Subventions/Participations	37 425.63	37 425.63
75- Autres produits de gestion courante	0.00	1.40
77- Recettes exceptionnelles	18 840.16	18 540.16
Total recettes réelles	59 765.79	72 128.71
042- Opérations d'ordre entre sections	21 397.10	21 397.10
002- Excédent brut reporté	97 157.71	97 157.71
Total général	178 320.60	190 683.52

013 – Atténuations de charges (soit 15.10 % des recettes réelles de fonctionnement) : Remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

70 - Produits services/ ventes (soit 7.31 % des recettes réelles de fonctionnement) : entrées payantes / animation payante au marais de Bonnefont

74 - Subventions et participations (soit 51.89 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour Garonne)

75- Autres produits de gestion courante (soit 0.00002 % des recettes réelles de fonctionnement) : Régularisation des centimes pour prélèvements à la source (DGFIP).

77- Recettes exceptionnelles (soit 25.70 % des recettes réelles de fonctionnement) : participation de la CC CAUVALDOR

042- Opérations d'ordre entre sections : Cette inscription budgétaire est également en dépenses de la section d'investissement.

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2022 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2022)

d) LA FISCALITE : sans objet

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.
- en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2023	CA 2023	RAR
001-Solde investissement reporté	32 067.60	32 067.60	0.00
20-Etude/Suivi/Communication (*)	20 681.03	3 681.06	16 999.56
21- Acquisitions (*)	21 835.27	18 262.52	2 682.00
23- Travaux (*)	11 400.00	0.00	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	21 397.10	21 397.10	0.00
Total général	107 381.00	75 408.28	19 681.56

c) ANALYSES DES RECETTES :

Dépenses	Prévisions 2023	CA 2023	RAR
13 – Subventions (**)	60 967.87	24 349.77	33 266.10
10- Dotation/ fonds divers	11 295.03	15 999.34	0.00
021- Virement de la section de fonctionnement	10 981.54	0.00	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	24 136.56	24 136.56	0.00
Total général	107 381.00	64 485.67	33 266.10

d) DETAIL DES OPERATIONS 2023 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
10	Equipements	12 865.52	36 975.87
12	Signalétique	8 079.00	5 064.00
13	Communication	1 267.00	1 448.00
14	Appui scientifique	19 413.62	14 128.00
	TOTAL	41 625.14	57 615.87

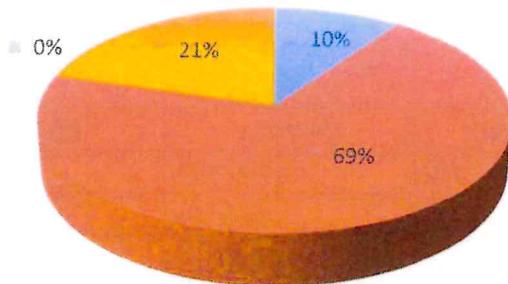
e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001-Solde d'investissement reporté	32 067.60	10- Dotations/Fonds divers	15 999.34
040- Opérations d'ordre entre sections	21 397.10	040- Opérations d'ordre entre sections	24 136.56
Total général	53 464.70	Total général	40 135.90

V. LA DETTE : sans objet

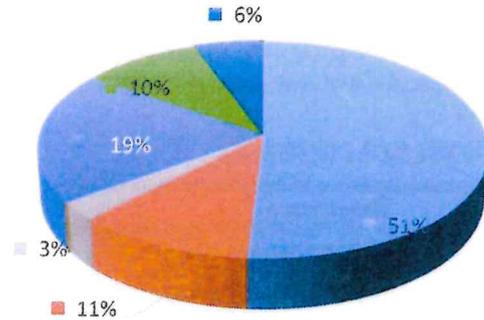
VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF – Récapitulation

Section fonctionnement : dépenses



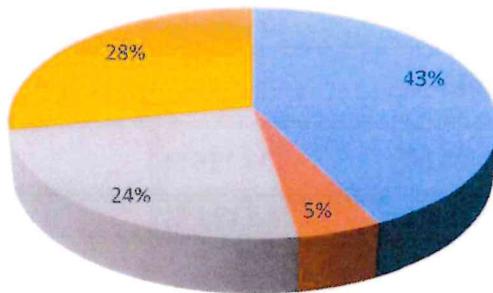
- Dépenses courantes
- Dépenses personnel
- Autres charges de gestion courante
- Opérations d'ordre entre sections

Section fonctionnement : recettes



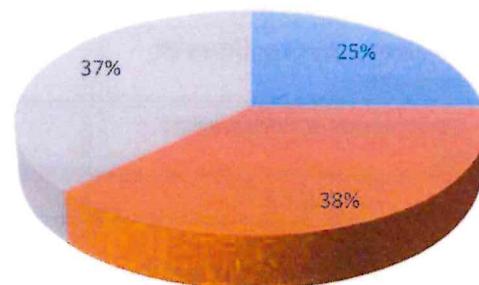
- Excédent brut
- Opérations d'ordres entre sections
- Produits services / ventes
- Autres produits de gestion courante
- Subventions participations
- Recettes exceptionnelles
- Atténuations de charges

Section investissement : dépenses



- Solde reporté
- Etudes / Suivi / Communication
- Acquisitions
- Opérations compte de tiers

Section investissement : recettes



- Dotation / fonds divers
- Subventions
- Opérations compte de tiers

Le Président,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

RAR - ANNEXE BUDGET 2024 AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

opérations	Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justifications	Inscription au budget
10	1312	Subvention 2022	REGION OCCITANIE	Arrêté DITEE-SBT-21035188 du 05.07.2022	11 758,30
	1312	Subvention 2023	REGION OCCITANIE	Arrêté DITEE-SBT-23003583 du 06.09.2023	732,80
	1318	Subvention 2023	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	CONVENTION AID 2023-00044 DU 28.03.2023	135,00
12	1312	Subvention 2021	REGION OCCITANIE	Arrêté DITEE-SBT-20027648 du 11.05.2021	5 064,00
13	1312	Subvention 2021	REGION OCCITANIE	Arrêté DITEE-SBT-20027648 du 11.05.2021	1 448,00
14	1312	Subvention 2021	REGION OCCITANIE	Arrêté DITEE-SBT-20027648 du 11.05.2021	6 629,00
14	1318	Subvention 2023	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	CONVENTION AID 2023-00044 DU 28.03.2023	7 499,00
Arrêté le présent état à la somme de trente-trois mille deux cent soixante-six euros et dix centimes.					33 266,10

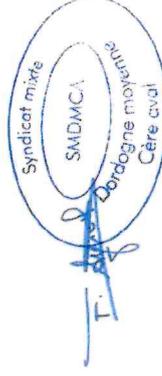
Fait à VAYRAC, le 15 mars 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créiteur	Justifications	Inscription au budget
10	21838	ACQUISITION MATERIEL TELEPHONIE	OCCICOM	DEVIS DU 24.10.2023	2 682,00
	2031	EXPERTISES ECOLOGIQUES	HEAULME Vincent	DEVIS DU 23.11.2022	12 000,00
14	2031	SUIVI ET RELEVÉ MYCOLOGIQUE 2023	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONALE	DEVIS CH/CH/2023-10 D DU 01.09.2023	4 999,56
Arrêté le présent état à la somme de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-un euros et cinquante-six centimes					19 681,56

Fait à VAYRAC, le 15 mars 2024

Le Président



Francis AYROLES

